

La médecine chinoise enfin reconnue en France !?

par François Marquer

Evidemment non ! Pas tout de suite. Encore quelques mois... quelques années. Même prématuré, cependant, ce titre ne reflète plus un lointain espoir, mais révèle une évolution tangible. Depuis quelques mois, un vent plus léger souffle sur le monde des médecines non conventionnelles. Les hommes politiques français, de manière relativement unanime, ont enfin pris une mesure positive et concrète en faveur de la reconnaissance professionnelle de praticiens de santé illégaux.

Une évolution des mentalités

En effet, une des dernières décisions législatives des parlementaires français a un petit parfum de révolution ! La loi sur les droits des malades et la qualité du système de santé adoptée le 19 février 2002 par l'Assemblée Nationale inclut un chapitre sur la reconnaissance des professions d'ostéopathe et de chiropracteur. D'illégaux de la médecine hier, les ostéopathes et les chiropracteurs accèdent au statut de praticiens reconnus. Avec tous les avantages et les risques que cela comporte...

Cette première en France découle logiquement de l'évolution des mentalités et des rapports de force. C'est dans l'ordre des choses et c'est une pratique habituelle : lorsque le législateur prend la mesure de l'évolution de la société et des contradictions qui peuvent en résulter avec l'esprit et la lettre de la loi, il s'efforce d'adapter cette loi à la réalité nouvelle. Ou alors les mesures coercitives prévues par les textes doivent s'appliquer aux contrevenants ! Mais cela ne paraît plus être d'actualité.

Et qu'en est-il pour la médecine chinoise ?

Les écoles de médecine chinoise françaises forment de plus en plus d'étudiants et un nombre croissant de praticiens non docteurs en médecine débutent dans la profession. Si la pratique de ces professionnels est aujourd'hui largement tolérée, elle demeure toutefois dans le cadre d'une pratique illégale de la médecine. Cette épée de Damoclès ne paraît cependant pas constituer un frein au développement de la profession. Car profession il y a. Malgré cette situation précaire, malgré les divisions et les querelles de chapelle des écoles, malgré des enseignements qu'il faut parfaire, malgré un coût souvent élevé des consultations ou des médicaments, la profession de praticien de médecine chinoise non docteur en médecine existe, se développe et se structure. Elle existe socialement et le praticien d'aujourd'hui ne rencontre pas de grandes difficultés pour ouvrir un cabinet, s'inscrire à l'Urssaf, être couvert par des assurances, et disposer de moyens pour soigner ses patients.

Les efforts d'hier

Un ami m'a remis récemment le numéro 1 de la Revue Nationale des Acupuncteurs Traditionnels datée de

mars 1982. Ce premier numéro d'une revue éphémère est tout entier consacré aux efforts de nos aînés — certains sont toujours actifs et d'autres ont malheureusement disparu — pour tenter d'organiser la profession. Vingt ans en arrière, leurs propos étaient étrangement semblables à ceux que nous tenons aujourd'hui. Spécificité de la médecine chinoise, union des écoles, programmes communs, examens nationaux, place de la médecine chinoise dans le système médical français. En fait, pas si étrange que cela, et cette similitude du discours est à l'image de notre médecine : le temps ne change rien à l'affaire, la médecine chinoise suit son cours.

Les avancées d'aujourd'hui

Sur deux points toutefois, l'acupuncture comme unique thérapeutique et l'absence de référence à l'Europe, notre argumentaire actuel est très différent. Et pour cause, l'évolution sur ces deux points a profondément modifié notre stratégie. L'étude et la pratique de la pharmacopée chinoise se sont en effet développées en France, et dans le monde occidental, durant ces vingt dernières années. Ce qui a permis à la médecine chinoise d'élargir considérablement son champ d'application clinique. En intégrant cette discipline à leurs cursus, la plupart des écoles ont donné à la médecine chinoise sa véritable dimension.

Quant à l'Europe, elle permet à la France, par l'uniformisation des pratiques professionnelles, d'activer la reconnaissance de praticiens de médecines non conventionnelles qui sont souvent mieux acceptés et reconnus dans les autres pays européens. Pour mémoire, c'est en partie à la suite de l'adoption par le Parlement Européen en 1997 d'une résolution soutenue par le député belge Paul Lannoye, que différents pays ont commencé à légiférer en la matière. Sur ce sujet, la France est traditionnellement en retard.

De fait, beaucoup de cartes sont entre nos mains. Comme souvent dans ces situations d'évolution des mentalités et des pratiques dans la société, c'est la cohérence des acteurs principaux qui détermine le chemin suivi. De notre capacité à présenter, par un front aussi uni que possible, des propositions exhaustives sur notre profession, dépend l'efficacité de notre lutte. Les maîtres mots sont exigence, unité, représentativité, cohérence. Chacun d'entre nous a une vision de la médecine chinoise, chaque école a ses spécificités, chaque praticien a son parcours, chaque patient a ses attentes. Mais au regard de ce que nous enseigne cette médecine et de sa cohérence intrinsèque, il ne semble pas impossible de s'entendre sur des bases communes et d'avancer des propositions de manière ordonnée. ■

www.generation-tao.com
et notre carnet d'adresses page 62